

# Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités familiales et conjugales

**Alain Roy**, docteur en droit

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Président du Comité consultatif sur le droit de la famille  
Ministère de la Justice du Québec

# Plan de la présentation

1. Considérations préliminaires
  2. Principes directeurs de la réforme
  3. Le « régime parental impératif »
  4. Le régime conjugal
  5. Les régimes de la filiation et de l'autorité parentale
  6. Conclusion
-

# Regroupement pour la valorisation de la paternité

Pour un droit  
de la famille  
adapté aux  
*nouvelles réalités*  
conjugales  
et familiales

Comité consultatif sur le droit de la famille  
Sous la présidence de Alain Roy

LES ÉDITIONS THÉMIS

- 794 pages
- 1292 notes
- 82 recommandations

## Considérations préliminaires

- Origines du Comité : *Éric c. Lola*

# Regroupement pour la valorisation de la paternité

## Composition du Comité

- |                                      |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|
| - Pr Alain Roy (prés.)               | UdeM (Droit)               |
| - M <sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur | Avocate en pratique privée |
| - Pr Dominique Goubau                | ULaval (Droit)             |
| - M <sup>e</sup> Suzanne Guillet     | Avocate en pratique privée |
| - M <sup>e</sup> Christiane Lalonde  | Avocate à l'aide juridique |
| - M <sup>e</sup> Jean Lambert        | Notaire en pratique privée |
| - Pr Céline Le Bourdais              | Mc Gill (Socio)            |
| - M <sup>e</sup> Renée Madore        | MJQ (Sous-min.)            |
| - M <sup>me</sup> Anne Roberge       | MFA (Directrice)           |
| - Pr M.-Christine St-Jacques         | ULaval (Serv. Soc.)        |

— MJQ

— Barreau

— Chambre des notaires

## Considérations préliminaires

- Origines du Comité
- Composition du Comité
- Mode de fonctionnement du Comité

# Principes directeurs



# Principes directeurs

1. **L'intérêt et les droits de l'enfant au cœur des priorités**



## Principes directeurs

2. **Une réponse inclusive et adaptée à la diversité des couples et des familles**

## Principes directeurs

3. **L'enfant, une responsabilité commune,  
source d'interdépendance**

## Principes directeurs

4. **Le couple, un espace d'autonomie de la volonté et de liberté contractuelle**

## Principes directeurs

5. **Des justiciables éclairés sur leurs droits et leurs obligations**

# Principes directeurs

## 6. Une justice familiale accessible

**Principes directeurs**



**82 recommandations**

---

# Regroupement pour la valorisation de la paternité

## Principes directeurs

1. Régime parental impératif
2. Régime conjugal (conjugalité)
3. Régime de la filiation
4. Régime de l'autorité parentale

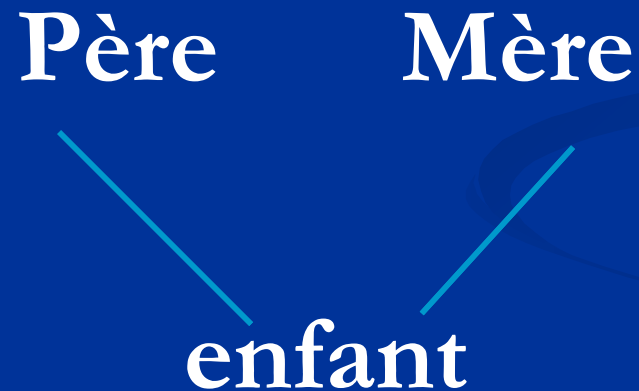


82 recommandations

# Régime parental impératif



# Régime parental impératif



# Régime parental impératif

Père — Mère

Diagram illustrating the mandatory parental regime. The words "Père" and "Mère" are connected by a red horizontal line. Two blue lines extend downwards from "Père" and "Mère" respectively, meeting at the word "enfant" below.

enfant

# Régime conjugal (conjugalité)

Mariage et union de fait



# Régime conjugal (conjugalité)

Mariage et union de fait

Autonomie de la volonté

et

Liberté contractuelle

---

- **Statut conjugal (mariage/union de fait)**

➤ Statut conjugal (mariage/union de fait)

➤ Statut parental (enfant en commun)

---



## ➤ Statut conjugal (mariage/union de fait)

Autonomie de la volonté

Liberté contractuelle

## ➤ Statut parental (enfant en commun)



## ➤ Statut conjugal (mariage/union de fait)

Autonomie de la volonté

Liberté contractuelle

## ➤ Statut parental (enfant en commun)

Régime parental impératif

---

## ➤ Statut conjugal (mariage/union de fait)

Autonomie de la volonté

Liberté contractuelle

## ➤ Statut parental (enfant en commun)

Régime parental impératif

---

# Régime parental impératif

Père ? Mère

enfant

```
graph TD; A[Père ? Mère] --- B[enfant];
```

# Régime parental impératif

- 1. Mesures de protection et d'attribution de la résidence familiale**

## Régime parental impératif

- 1. Mesures de protection et d'attribution de la résidence familiale**
- 2. Compensation des désavantages économiques causés par le rôle parental**

**« Prestation compensatoire parentale »**

# Regroupement pour la valorisation de la paternité

---

**PCP 1.** *Le parent qui, dans l'exercice du rôle parental qu'il a assumé durant sa vie commune avec l'autre parent, a subi des désavantages économiques qui ne sont pas proportionnels à ceux qu'a pu subir ce dernier, compte tenu des facultés respectives de chacun, a droit d'obtenir de lui une prestation destinée à le compenser de ces désavantages et de leurs conséquences futures prévisibles.*

*La demande doit être faite dans les 3 ans de la cessation de la vie commune, sauf circonstances exceptionnelles. Toutefois, si la vie commune cesse par le décès, la demande doit être faite dans l'année du décès de l'autre parent.*

---

- **Les principes ne viendront pas seuls...**



➤ **Les principes ne viendront pas seuls...**

**ils seront assortis de lignes directrices**

À la suite de la vie commune  
ou en l'absence de vie commune

**Compensation des désavantages  
économiques causés par le rôle parental ?**

À la suite de la vie commune  
ou en l'absence de vie commune

**Compensation des désavantages  
économiques causés par le rôle parental ?**

- **Principe de responsabilité individuelle**

# Régime conjugal (conjugalité)

# Régime conjugal (conjugalité)

Autonomie de la volonté  
et liberté contractuelle

# L'union de fait



## L'union de fait

Sur le fond : *statu quo*

## L'union de fait

Sur le fond : *statu quo* – *opting in* via contrat  
d'union de fait



## L'union de fait

Sur le fond : *statu quo* – *opting in* via contrat  
d'union de fait

*Sous réserve du régime parental*

*impératif*

---

Regroupement pour la valorisation de la paternité

---

# Le mariage



# Le mariage

**Nouveau droit de retrait (*opting out*)**

## Le mariage

**Nouveau droit de retrait (*opting out*)**

*sous réserve du régime parental  
impératif*

## Le mariage

**Nouveau droit de retrait (*opting out*)**

*sous réserve du régime parental  
impératif*

**Nouvelle formalité préalable à la célébration**

*attestation d'un avocat ou d'un notaire*

---

# Régimes de la filiation et de l'autorité parentale

# La maternité de substitution



# La maternité de substitution

Deux grandes considérations





# La maternité de substitution

## Deux grandes considérations

1. L'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits

# La maternité de substitution

## Deux grandes considérations

1. L'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits
  2. La protection de la mère porteuse et le respect de sa dignité
-

## La maternité de substitution

Établissement de la filiation de l'enfant avec les parents d'intention ...



## La maternité de substitution

Établissement de la filiation de l'enfant avec les parents d'intention ...

... du consentement de toutes les parties impliquées

---

# Deux procédures possibles

## Deux procédures possibles

### Procédure administrative :

Déclaration de naissance commune dans les  
30 jours de la naissance (au dec)

## Deux procédures possibles

### Procédure administrative :

Déclaration de naissance commune dans les  
30 jours de la naissance (au DEC)

Formalités préconception :

## Deux procédures possibles

### Procédure administrative :

Déclaration de naissance commune dans les  
30 jours de la naissance (au DEC)

Formalités préconception :

1. Projet parental notarié



## Deux procédures possibles

### Procédure administrative :

Déclaration de naissance commune dans les 30 jours de la naissance (au DEC)

### Formalités préconception :

1. Projet parental notarié
  2. Attestation psychosociale
-

# Deux procédures possibles

Procédure judiciaire :

## Deux procédures possibles

### Procédure judiciaire :

Requête au tribunal dans les 60 jours de la naissance

## Deux procédures possibles

### Procédure judiciaire :

Requête au tribunal dans les 60 jours de la naissance

Preuve du projet parental et des consentements

---

Du consentement  
de toutes les parties impliquées

## Du consentement de toutes les parties impliquées

- Aucune exécution forcée à l'encontre de la mère porteuse

## Du consentement de toutes les parties impliquées

- Aucune exécution forcée à l'encontre de la mère porteuse
  - Responsabilité financière des parents d'intention
-

## La connaissance des origines

Reconnaissance du droit à la connaissance des origines dans la Charte québécoise des droits et libertés



# Le beau-parent



# Le beau-parent

Reconnaissance du beau-parent  
significatif pour l'enfant



## Le beau-parent

*611. Les père et mère ne peuvent sans motif grave faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.*

---

## Le beau-parent

*L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses grands-parents et avec le conjoint de son parent, dans la mesure où il a développé avec ce dernier des liens significatifs. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.*

## La punition corporelle

*Les père et mère ont, à l'égard de leur enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation.*

*Dans le cadre de leur mission, les parents, de même que toute autre personne exerçant l'autorité parentale, ne doivent pas infliger à l'enfant des punitions corporelles.*

## Conclusion

# LEITAO S'INSPIRE DU RAPPORT GODBOUT



BEN LÀ! QU'EST-CE QUE JE FAIS AVEC LA TABLETTE?



# Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités familiales et conjugales

**Alain Roy**, docteur en droit

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Président du Comité consultatif sur le droit de la famille  
Ministère de la Justice du Québec